

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 décembre 2018

Afférents au Conseil Municipal

Séance du six décembre

En exercice : 10

L'an Deux Mil huit

Présents : 10

Pouvoir : 00

A VINGT HEURES TRENTE

Absent : 00

Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 19 juin 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard PAULMIER, Maire de BELLECHAUME.

Présents : B. PAULMIER, J.-L. DELAGNEAU, C. COUARD, P. BOUROTTE, J. FAVOT, B. CHAVAGNAC, S. REMOND, M. ROSTAN, M. GAMBA-PAILLERY, M. DELMOTTE
Secrétaire de séance : M. ROSTAN

Ordre du Jour :

1. Déclaration d'intérêt communautaire des voiries communales
2. Etude de devis parking salle des fêtes et skate park
3. Demande de subvention : amendes de police ; villages de l'Yonne
4. Devis affouages
5. Intervention sécurité privée aire de jeux
6. Tarifs des services communaux 2019
7. Indemnité de stage
8. Subvention association Pomme d'Api
9. Décisions modificatives (logiciels-emprunts)
10. Annulation de titre sur exercice antérieur (boulangerie février mars 2016)
11. Questions diverses

Le compte-rendu de la séance précédente est lu et approuvé.

N°1 – DECLARATION D'INTERET COMMUNAUTAIRE DES VOIRIES COMMUNALES

Suite à la réunion de l'intercommunalité en date du 26/11/2018, il s'agit d'entériner la délibération qui prévoit de facturer 15% des dépenses aux communes pour l'entretien de la voirie suite à l'état des lieux réalisé (sauf broyages).

Le conseil municipal vote la délibération à l'unanimité.

N°2 /3 – DEVIS PARKING SALLE DES FETES / DEMANDES DE SUBVENTIONS

Après étude des devis présentés pour la réalisation du parking de la salle des fêtes, en complément des études déjà réalisées, le conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE la réalisation des travaux du parking de la salle des fêtes, d'une aire de camping-car et d'un skate park accolé au parking,

CONFIE les travaux aux entreprises EUROVIA pour un montant de 64 214.93 € HT, soit 77 057.92 € TTC (parking et aire de camping-car) et MEFRAN Collectivités pour un montant de 15 500.00 HT soit 18 600.00 € TTC (skate-park).

CHARGE M. le Maire de demander des subventions :

- Au titre des amendes de police
- Au titre de la DETR
- Dans le cadre de l'opération « Villages de l'Yonne »

AUTORISE M. le Maire à signer tout document en relation avec ce dossier.

N°4 – DEVIS AFFOUAGES

M. le Maire présente un devis pour la réalisation de la moitié des affouages : 250 stères à 23€, coupes 24 (chemins à faire) et 4 (semences de glands).

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le devis de Vitavie d'un montant de 5750 €

N°5 – INTERVENTION SECURITE PRIVEE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblées les problèmes liés aux incivilités qui se multiplient dans la commune.

On observe effectivement de plus en plus de dégâts matériels, mais aussi maintenant des altercations entre les habitants de la commune.

Il expose à l'assemblée les différentes propositions de la SARL IBS, sécurité privée située à Joigny. Le conseil municipal opte pour une intervention sous forme de rondes aléatoires à partir du printemps 2019.

N°6 – TARIF COMMUNAUX 2019

Sur proposition de M. le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, FIXE les tarifs 2019 comme suit :

POUR LA LOCATION DE LA SALLE DES FETES

La location est systématiquement accordée pour le week-end (du vendredi soir au lundi matin) ; la présentation d'une attestation d'assurance est obligatoire.

Habitants de la commune : 207 € - non-résidents : 270 € - journée supplémentaire : 40 € - caution : 260 €

POUR L'EAU POTABLE

Prix du m³ : 1.88 €

Prix du branchement : 200 €

Prix de l'abonnement : 25 €

POUR LA REDEVANCE ASAINISSEMENT

Prix du m³ : 1.90 €

Prix du branchement : 400 €

Pris de l'abonnement : 25 €

POUR L'AFFOUAGE : 24 € le stère

Le droit à affouage est réservé aux habitants de la commune et se limite à 4 stères par foyer. Le débardage de bois coupé par la commune est à la charge des affouagistes et doit être effectué avant le 30/09/2019.

POUR L'ACHAT DE CONCESSIONS FUNERAIRES

Trentenaires : 124 € Perpétuelles : 302 € Cases de colombarium perpétuelle : 801 €

POUR LES CHARGES LOCATIVES :

Chauffage des deux logements 50 rue du Professeur Ramon : 80€/mois/logement.

N°7 – INDEMNITE DE STAGE

Il est impossible de donner une gratification pécuniaire à la stagiaire de la mairie pour la remercier, mais cela est possible sous forme de cadeaux ou bons d'achat. Le conseil municipal décide de lui octroyer des bons d'achats sur le modèle de ceux offerts aux Aînés du village pour un montant total de 50 €.

N°8 – SUBVENTION POMME D'API

Le Maire résume la proposition de convention de l'association Pomme d'Api, crèche de Chailley. Trois enfants de la commune y sont inscrits et il est demandé une participation de 2158 €.

Le Maire propose d'accorder cette participation sans laquelle l'avenir de l'association est menacé.

Le conseil municipal vote contre, mais valide une subvention de 800 € correspondant à la part fixe (705 €) arrondie prévue par la convention.

N°9 – DECISIONS MODIFICATIVES / ANNULLATION DE TITRE SUR EXERCICE ANTERIEUR

Vu le manque de crédits au compte 204 pour régler l'achat d'un logiciel,

Vu le manque de crédits au compte 66111 pour régler les intérêts d'emprunts

Vu le manque de crédits au compte 673 permettant de valider l'acte de résiliation d'un bail commercial faisant état d'une annulation de dette de 862.17 €

Le conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE les ouvertures de crédit suivante :

D-023	Virement à la section d'investissement :	+ 200.00 €
D-615231	Voiries :	- 1 200 .00 €
R-021	Virement de la section de fonctionnement :	+ 200.00 €
D-204		+ 200.00 €
D-66111		+ 150.00 €
D-673		+ 850.00 €

QUESTIONS DIVERSES

Achat de terrain : Le poteau électrique situé chemin d'Avrolles a été installé sur une propriété privée. Il est proposé d'acheter 1 mètre le long de la voie soit 1m*41.50m au prix indicatif de 35€ le mètre carré. L'achat et le bornage seront prévus au budget 2019.

Mise en place du fichier électoral unique : A compter de 2019, l'inscription sur les listes électorales sera possible jusqu'au 6^{ème} vendredi précédent une élection. Il est donc nécessaire de désigner un suppléant. M. Jean-Luc DELAGNEAU accepte ce poste.

Participation citoyenne : Le Maire rappelle que la gendarmerie propose de mettre en place une « participation citoyenne » dans la commune. Le conseil municipal accepte. Les modalités de mise en place restent à définir.

Collecte des déchets ménagers : Pour information, il a été précisé lors de cette réunion que le ramassage des ordures ménagères n'aura lieu que tous les 15 jours à compter du 1^{er} janvier ce qui engendrera une baisse de 4% de la taxe d'enlèvement.

Raccordement assainissement collectif : M. le Maire rappelle qu'un administré a fait intervenir un avocat dans le cadre d'un raccordement à l'assainissement qui n'a pas pu être réalisé. La commune a fait de même dans le cadre de l'assistance juridique proposée par son assurance.

Cimetière : L'abattage et l'évacuation de conifères et leur remplacement par 4 houx et 4 ifs a été réalisé pour un montant de 1545.60 € TTC.

Déchets sauvages : Il a été constaté un nombre considérable de déchets en dépôt sauvage sur la route d'Arces. Un devis va être demandé à Vitavie pour procéder à un premier nettoyage. Le conseil s'interroge sur la manière de faire en sorte que cela cesse (pose de panneaux ?)

ZNIEFF : Suite à la demande au Président de l'association APNEB de laisser si possible quelques hêtres sur la parcelle D1474 (Vallée d'Ervaux), un article est paru dans l'Yonne Républicaine et M. le Maire a rencontré un membre du Conservatoire d'espaces naturels Bourgogne. Une réponse de leur part est attendue, confirmant que la présence de hêtre n'est pas souhaitable.

Calendrier 2019 : Préparé par l'Association du Patrimoine, le conseil municipal valide le calendrier 2019.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE LA SEANCE EST LEVÉE à 23h00

BOUROTTE Pierre		FAVOT Jean	
CHAVAGNAC Bruno		GAMBA-PAILLERY Marielle	
COUARD Christophe		ROSTAN Magali	
DELAGNEAU Jean-Luc		PAULMIER Bernard	
DELMOTTE Martine		REMOND Sylvie	